

ÉVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 10 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 2 cm ²	0,5 la longueur totale est < 5 cm	0,5 linéaires, la longueur totale est < 2 cm et/ou en plaques, la surface totale est < 1 cm ²	0,5 atteinte légère de l'élément anatomique* 0,5
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale ≥ 10 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 2 cm ² mais < 5 cm ²	2 la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 20 cm	2 linéaires, la longueur totale est ≥ 2 cm < 5 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 1 cm ² mais < 3 cm ²	2 atteinte légère de 2 éléments anatomiques* ou plus 2
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm ² mais < 10 cm ²	7 la longueur totale est ≥ 20 cm	7 linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 15 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 3 cm ² mais < 10 cm ²	7 atteinte modérée de 2 éléments anatomiques* ou plus 7
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 10 cm ²	20	linéaires, la longueur totale est ≥ 15 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 10 cm ² mais < 25% de l'ensemble du visage	20 atteinte importante de 2 éléments anatomiques* ou plus 20
		extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25% mais < 50% de l'ensemble du visage	40 déformation sévère et disgracieuse affectant environ 50% du visage 40
		extensives et disgracieuses, correspondant à une défiguration	80 déformation de la presque totalité du visage, correspondant à une défiguration 80
Total de l'évaluation pondérée: _____ points			

* **Note:** Se référer au point 7 des règles d'évaluation précisées au début du présent chapitre pour la liste des éléments anatomiques retenus